

1.8 LA RESIDENCE DES RETRAITES

1.8.1 La répartition des retraités du régime général en France et à l'étranger.

93 % des retraités du régime général résident en France et près de 1,1 million de retraités (7 %) résident à l'étranger

Plus de 13,9 millions de retraités du régime général résident en France métropolitaine, et un peu moins de 263 000 sur le territoire des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) soit plus de 14 millions de retraités résidant en France (cf. fiche 1.1.2 pour une analyse de leur poids dans la population française). Environ 7 500 retraités résident outre-mer dans d'autres territoires que ceux des CGSS (Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte, Wallis-et-Futuna et en Polynésie française). Dans ces autres territoires français, les retraités dénombrés ici sont ceux qui relèvent du régime général mais également de la même législation retraite qu'en métropole ou en CGSS. Ils sont peu nombreux, représentant une part négligeable de l'ensemble des retraités dans ces territoires.

En 2023, le nombre de retraités résidant en France a augmenté de 1,3 %.

Enfin, près de 1,1 million de retraités du régime général résident à l'étranger. En 2023, le nombre de retraités résidant à l'étranger a baissé de 1,0 %.

Répartition des retraités par lieu de résidence au 31 décembre 2023

		Lieu de résidence						Ensemble des retraités
		Métropole	CGSS	Total France	Autres territoires français	Étranger	Non ventilables	
Droit direct servi seul	Effectif	11 579 782	222 953	11 802 735	6 738	645 224	123	12 454 820
	Répartition	93,0%	1,8%	94,8%	0,1%	5,2%	0,0%	100,0%
Droit direct servi avec un droit dérivé	Effectif	2 022 275	28 842	2 051 117	476	59 253	4	2 110 850
	Répartition	95,8%	1,4%	97,2%	0,0%	2,8%	0,0%	100,0%
Droit dérivé servi seul	Effectif	303 020	11 196	314 216	275	371 761	17	686 269
	Répartition	44,2%	1,6%	45,8%	0,0%	54,2%	0,0%	100,0%
Ensemble	Effectif	13 905 077	262 991	14 168 068	7 489	1 076 238	144	15 251 939
	Répartition	91,2%	1,7%	92,9%	0,0%	7,1%	0,0%	100,0%
	Évolution 2022-2023	1,5%	4,0%	1,5%	32,3%	-1,0%	5,1%	1,3%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Note : la résidence en France correspond ici à la métropole et aux territoires des CGSS.

Parmi les retraités bénéficiaires d'un droit direct, près de 13,9 millions de retraités résident en France soit 95 % (95 % pour les bénéficiaires d'un droit direct servi seul et 97 % pour les retraités également bénéficiaires d'un droit dérivé), 93,4% résident en métropole et 1,8 % dans les territoires des CGSS.

À l'inverse, la majorité des bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul réside à l'étranger (54,2 %). Les autres résident en métropole (44,2 %) ou dans les territoires des CGSS (1,7 %).

1.8.2 La répartition géographique des retraités du régime général

1.8.2.1 Les retraités résidant en France

L'Île-de-France regroupe 13% des retraités du régime général

Parmi les retraités du régime général, 14 millions de retraités se répartissent sur les territoires géographiques des caisses du régime général, à savoir les seize Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) de métropole ou les quatre Caisses générales de sécurité sociale (CGSS) des DOM¹⁰.

Les retraités du régime général sont plus nombreux à résider dans les régions françaises les plus peuplées, comme l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Sud-Est ou encore les Hauts-de-France.

Répartition des retraités au 31 décembre 2023 par région de résidence ou de paiement (périmètre Carsat ou CGSS)

Régions (périmètre Carsat et CGSS)	Retraités résidents	%	Retraités percevant une pension de la Carsat ou CGSS	%
Aquitaine	810 158	5,3%	781 209	5,1%
Auvergne	341 440	2,2%	358 255	2,3%
Bourgogne-Franche-Comté	678 965	4,5%	701 973	4,6%
Hauts-de-France	1 201 339	7,9%	1 317 078	8,6%
Centre-Ouest	647 018	4,2%	600 097	3,9%
Rhône-Alpes	1 384 219	9,1%	1 500 629	9,8%
Sud-Est	1 256 414	8,2%	1 277 772	8,4%
Languedoc-Roussillon	668 957	4,4%	599 758	3,9%
Nord-Est	578 238	3,8%	612 250	4,0%
Pays de la Loire	877 905	5,8%	827 003	5,4%
Centre - Val de Loire	612 010	4,0%	621 261	4,1%
Île-de-France	1 984 436	13,0%	2 865 641	18,8%
Bretagne	792 477	5,2%	719 721	4,7%
Normandie	778 411	5,1%	784 678	5,1%
Alsace-Moselle	625 209	4,1%	760 382	5,0%
Midi-Pyrénées	667 881	4,4%	664 588	4,4%
Total métropole	13 905 077	91,2%	14 992 295	98,3%
Guadeloupe	71 680	0,5%	69 068	0,5%
Guyane	13 469	0,1%	14 770	0,1%
Martinique	71 382	0,5%	69 741	0,5%
La Réunion	106 460	0,7%	106 065	0,7%
Total CGSS	262 991	1,7%	259 644	1,7%
Total France	14 168 068	92,9%	15 251 939	100,0%
Autres territoires français et non ventilables	7 633	0,1%		
Étranger	1 076 238	7,1%		
Ensemble des retraités	15 251 939	100,0%	15 251 939	100,0%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

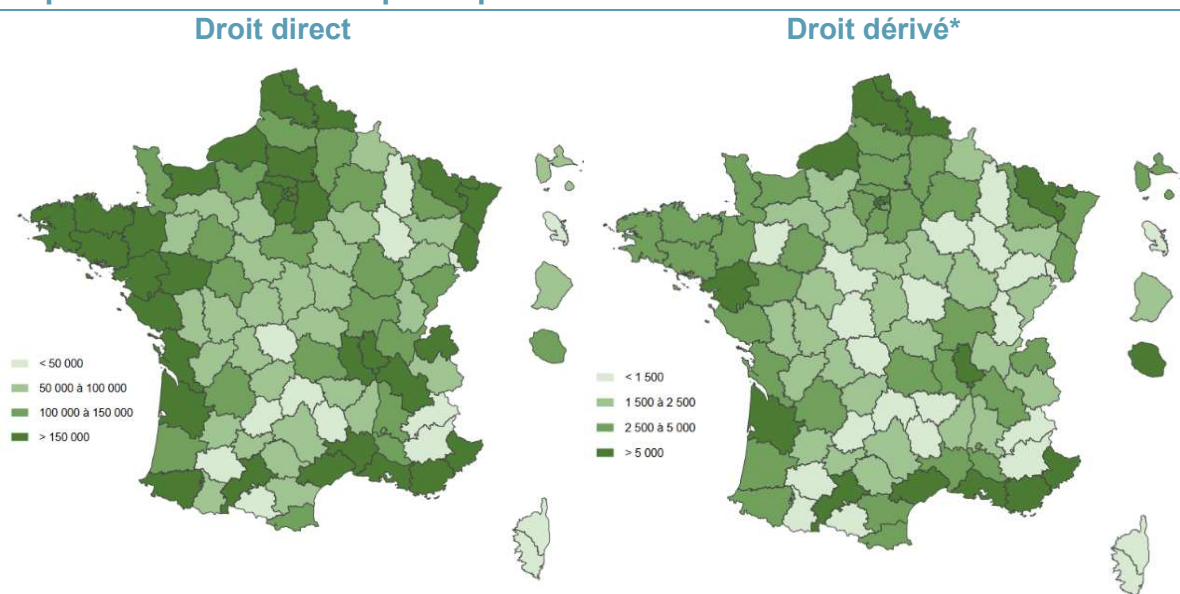
Note : la résidence en France correspond ici à la métropole et aux territoires des CGSS.

¹⁰ Les droits servis à Mayotte étant différents, ils sont gérés par la Caisse de Sécurité sociale de Mayotte dans des outils de gestion spécifiques et ne sont donc pas inclus dans le SNSP utilisé dans cet ouvrage.

La région de résidence d'un retraité n'est pas toujours celle de la caisse qui lui a attribué et verse sa pension. En règle générale, la caisse de liquidation est déterminée par la résidence du retraité lorsqu'il a demandé son premier droit, mais certains ont déménagé depuis. C'est le cas de nombreux retraités franciliens, qui ont quitté l'Île-de-France après être partis à la retraite. Ainsi, la Cnav en Île-de-France sert une pension à 2,9 millions de retraités alors qu'ils sont moins de 2 millions à y résider. À l'inverse, les retraités résidant en Aquitaine ou dans le Languedoc-Roussillon sont plus nombreux que ceux qui perçoivent des pensions des Carsat correspondantes. Ces régions sont en effet des destinations fréquentes pour les retraités qui déménagent après leur départ à la retraite.

Sur les près de 15,3 millions de retraités, 1,1 million résident à l'étranger ce qui explique qu'il y ait moins de retraités du régime général résidant en France que de retraités percevant une pension d'une Carsat ou d'une CGSS, et contribue à expliquer pourquoi certaines régions comptent plus de retraités payés que de résidents.

Répartition des retraités par département de résidence au 31 décembre 2023



**droit dérivé servi seul*

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

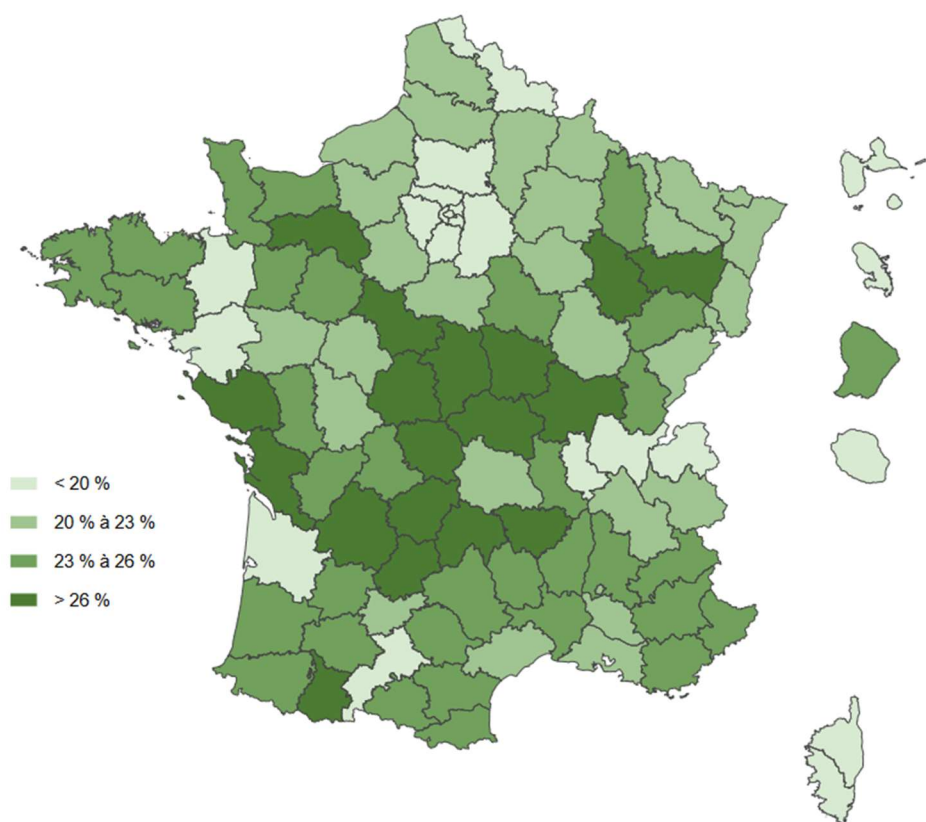
Les départements où résident une grande part des retraités de droit direct sont les départements de l'Île-de-France, du Rhône, du Nord, de la côte ouest de la France, de la région Alsace-Moselle ainsi que le sud méditerranéen.

Les retraités de droit dérivé sont plus nombreux dans les départements du sud méditerranéen, du nord de la France, de la Gironde, du Rhône, de la Seine-Maritime, de la Moselle ainsi qu'à La Réunion.

Les retraités du régime général représentent jusqu'à 30 % des habitants de certains départements

Le département comportant la plus grande proportion de retraités du régime général parmi ses habitants est la Nièvre (30 %) et l'Indre (29 %). D'autres départements ont également une proportion importante de retraités parmi leur population totale : l'Allier, la Charente-Maritime, la Dordogne, la Creuse et le Lot (28 %). Il s'agit souvent de départements comptant une population relativement âgée, dont beaucoup sont situés sur la diagonale de faible densité qui traverse la France du Sud-Ouest au Nord-Est.

Part des retraités du régime général sur la population totale résidente par département au 31 décembre 2023



Source : SNSP-TSTI et Insee – Estimations de populations (résultats provisoires arrêtés fin 2023).

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résidant en France.

Note : seule la métropole et les territoires des CGSS sont représentés.

À l'inverse, les DROM, départements à la population plus jeune, comptent de faibles proportions de retraités. Seuls 4% des Martiniquais sont retraités du régime général et 12% des Réunionnais.

En métropole c'est en région parisienne que la proportion des retraités est la moins importante, avec des parts dans la population comprise entre 13 % et 16 % en Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Seine-et-Marne, Essonne, et Hauts-de-Seine. En dehors de la région parisienne, le département concentrant la plus faible part de retraités parmi sa population est la Haute-Garonne (16 %).

Statistiques et études complémentaires

- **Vers de nouvelles dynamiques de mobilité résidentielle ? L'enquête Amare (Ancrage et Mobilité résidentielle À la REtraite)**
R. Gallou, S. Aouici, C. Lefrançois et C. Bonvalet – Les cahiers de la Cnav n°13 – 2019
- **Résidence et mobilité des retraités du régime général**
Albert, A. Missoty – Les cahiers de la Cnav n°8 – 2015
- **Chiffres clés sur les retraités du régime général résidant ou nés à l'étranger au 31 décembre 2023**
M. Ménard – Cnav-DSPR - Étude n°2024-017

1.8.2.2 Les retraités résidant à l'étranger

56 % des retraités résidant à l'étranger sont des femmes. 60 % de ces retraités bénéficient d'un droit direct servi seul, 5,5 % d'un droit direct servi avec un droit dérivé et 34,5 % d'un droit dérivé servi seul

Parmi les 1,1 million de retraités résidant à l'étranger au 31 décembre 2023, 604 984 sont des femmes (55 %) et 471 254 des hommes.

La part des résidents à l'étranger bénéficiaires d'un droit direct est de 65,5 % et parmi eux la part des hommes est plus importante : 71,4 % des bénéficiaires d'un droit direct servi seul sont des hommes (461 147). Les femmes sont sur-représentées au niveau des droits dérivés (elles représentent 99,4 % des droits dérivés servis seuls et 86,4 % des droits directs servis avec un droit dérivé).

Retraités résidant à l'étranger selon le type de droit au 31 décembre 2023

	Droits directs servis seuls	Droits directs servis avec un droit dérivé	Droits dérivés servis seuls	Ensemble
Hommes	461 147	8 013	2 094	471 254
Femmes	184 077	51 240	369 667	604 984
Ensemble	645 224 60,0%	59 253 5,5%	371 761 34,5%	1 076 238 100,0%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résidant à l'étranger.

7% des retraités du régime général résident à l'étranger, principalement au Maghreb ou dans le sud de l'Europe

Au 31 décembre 2023, environ 1,1 million de retraités du régime général résident à l'étranger, ce qui représente 7,2 % des retraités du régime général. Ces retraités sont présents dans le monde entier, mais sont plus nombreux dans les pays qui ont connu des vagues migratoires vers la France.

Les trois pays du Maghreb comptent 437 353 retraités, ce qui représente près de 41 % des résidents à l'étranger. Les pays du sud de l'Europe, regroupent quant à eux plus de 35 % des retraités résidant à l'étranger avec un effectif cumulé de 378 847 retraités. Ainsi, ces deux ensembles de pays accueillent les trois quarts des retraités résidant à l'étranger, tandis que le quart restant se répartit entre de nombreux pays (notamment certains pays européens tels que l'Allemagne et la Belgique, ainsi que des pays d'Amérique du Nord comme le Canada).

Répartition par sexe et type de droit des retraités résident dans les 10 principaux pays au 31 décembre 2023

	Répartition des retraités			Type de droit	
	Effectifs	Part d'hommes	Part de femmes	Droit propre servi seul ou non	Droit dérivé servi seul
Algérie	337 183	38%	62%	39%	61%
Portugal	162 186	48%	52%	84%	16%
Espagne	152 850	43%	57%	83%	17%
Italie	63 811	47%	53%	71%	29%
Maroc	62 013	36%	64%	40%	60%
Belgique	51 915	47%	53%	82%	18%
Allemagne	46 707	43%	57%	82%	18%
Tunisie	38 157	44%	56%	50%	50%
Suisse	21 282	48%	52%	97%	3%
Canada	15 962	53%	47%	93%	7%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résident à l'étranger.

Les types de droits perçus varient en fonction des régions géographiques. Dans l'Union européenne (hors France) et les autres pays européens, la très grande majorité des retraités du régime général perçoivent un droit direct (avec ou sans droit dérivé). Il en est de même pour les pays d'Asie, d'Amérique et d'Océanie. En revanche, en Afrique, les droits dérivés servis seuls sont plus fréquents et souvent majoritaires, du fait de la très grande proportion de femmes bénéficiaires d'un droit dérivés servis seuls.

Répartition par continent de résidence et type de droit des retraités résident à l'étranger au 31 décembre 2023

	Droits directs *			Droits dérivés servis seuls			Ensemble		
	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total
Union Européenne (Hors France)	229 661	181 977	411 638	1 804	89 484	91 288	231 465	271 461	502 926
AELE	10 561	10 776	21 337	11	581	592	10 572	11 357	21 929
Autres pays d'Europe (Hors UE et AELE)	12 740	9 820	22 560	57	3 778	3 835	12 797	13 598	26 395
Asie	18 983	8 517	27 500	36	5 596	5 632	19 019	14 113	33 132
Afrique	178 768	9 366	188 134	135	267 910	268 045	178 903	277 276	456 179
Amérique	16 413	13 395	29 808	50	2 113	2 163	16 463	15 508	31 971
Océanie	2 034	1 466	3 500	1	205	206	2 035	1 671	3 706
Ensemble des retraités résident à l'étranger	469 160	235 317	704 477	2 094	369 667	371 761	471 254	604 984	1 076 238

*droit direct servi seul ou avec un droit dérivé.

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résident à l'étranger.

Ces variations peuvent être influencées par divers facteurs, tels que l'importance et les types de parcours professionnels et migratoires selon les pays, les politiques de sécurité sociale (accords bilatéraux entre pays...) ou les contextes socio-démographiques.

Parmi les retraités résidant à l'étranger, 51 % vivent dans un pays d'Europe (48 % dans un pays de l'Union européenne). Parmi eux, 83 % perçoivent un droit direct du régime général (servi avec ou sans droit dérivé).

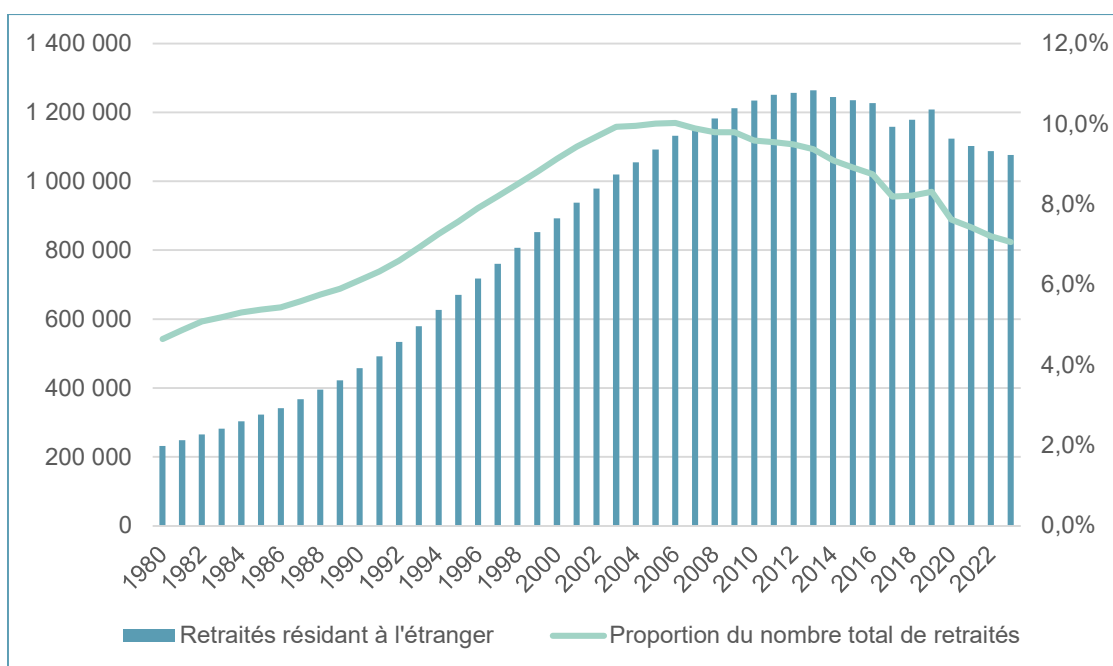
La part des retraités résidant en Afrique est également très importante (42 %). Pour 59 % d'entre eux, le régime général verse un droit dérivé sans droit direct.

Enfin, 3 % des retraités du régime général résident en Asie et 3 % en Amérique.

Le nombre de retraités résidant à l'étranger a été multiplié par 4,7 entre 1980 et 2023 mais la proportion de retraités résidant à l'étranger diminue depuis 2006

Le nombre de retraités résidant à l'étranger a connu une très forte évolution entre 1980 et 2023 passant de 232 000 à 1,1 million de pensionnés, soit un effectif multiplié par 4,7 fois en 42 ans. Cette croissance s'est maintenue sans interruption jusqu'en 2013, année où le nombre de retraités résidant à l'étranger a atteint un pic proche de 1,3 million, avant de commencer une légère décroissance jusqu'à aujourd'hui. Ces évolutions reflètent en grande partie l'histoire migratoire de la France. Avec la fin de l'immigration de travail en 1974, les flux migratoires ont considérablement diminué et ont changé de nature, l'installation en France devenant de plus en plus permanente. Par conséquent, la population des retraités résidant à l'étranger vieillit rapidement.

Évolution du nombre de retraités résidant à l'étranger au 31 décembre



Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résidant à l'étranger.

Rapporté à la population totale des retraités du régime général, la part des retraités résidents à l'étranger diminue. Entre 1980 et 2006, cette proportion est passée de 4,6 % à 10 %. Néanmoins après cette date, la part des retraités résidant à l'étranger au sein du régime général a commencé à diminuer, étant aujourd'hui à 7,1 %. En outre, si le nombre de retraités

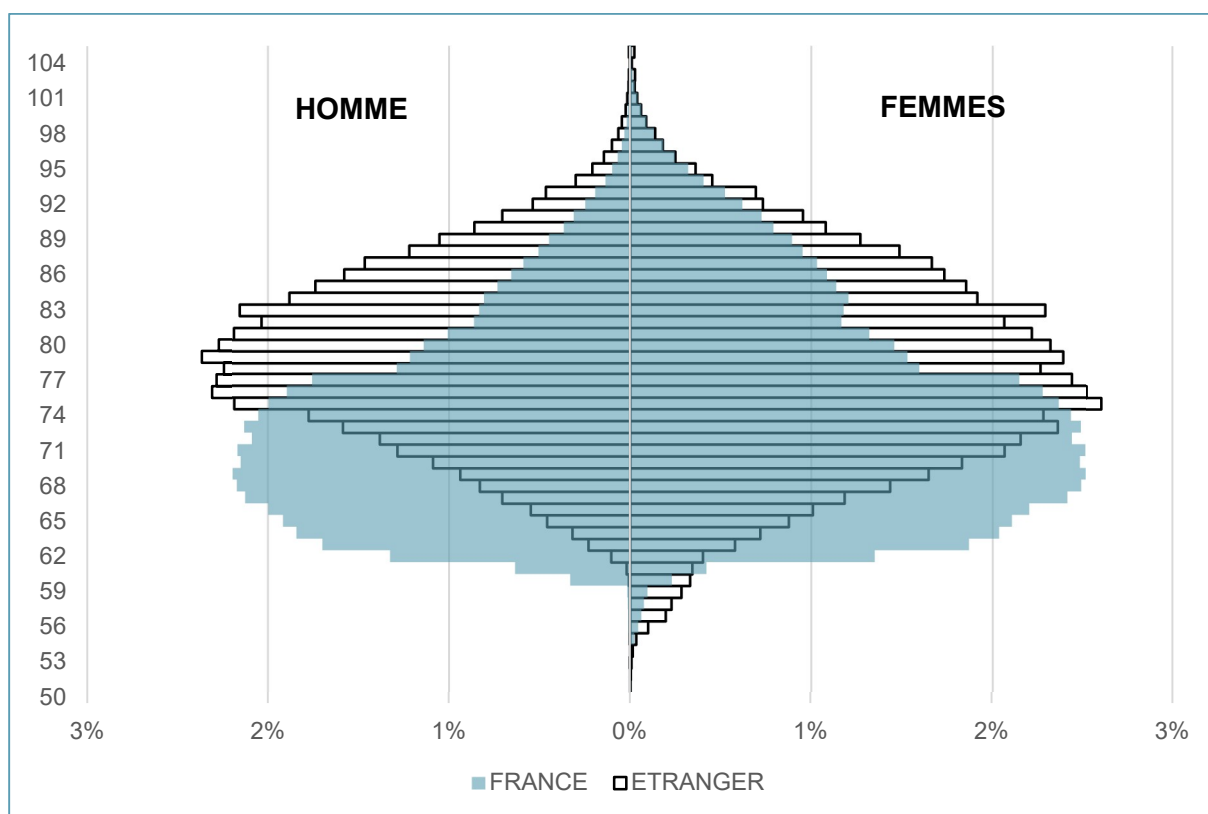
résidant à l'étranger a connu une forte croissance à la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle, cette tendance s'affaiblit aujourd'hui, en termes d'effectif comme de proportion.

1.8.3 L'âge des retraités en fonction de la résidence France-étranger

Les résidents de l'étranger composent une population plus âgée : 78,9 ans en moyenne contre 74,6 pour les retraités résidant en France

Parmi les 1,1 million de retraités résidant à l'étranger, 471 254 sont des hommes et 604 984 des femmes, ce qui représente respectivement 44 % et 56 % de l'ensemble. Cette répartition selon le sexe est assez similaire à celle que l'on observe pour l'ensemble des retraités du régime général (44 % d'hommes et 56 % de femmes).

Pyramide des âges au 31 décembre 2023 selon la résidence en France ou à l'étranger



Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résidant en France (métropole et territoires des CGSS) ou à l'étranger.

La pyramide des âges des résidents à l'étranger diffère de celle des retraités du régime général résidant en France. En effet, les très jeunes retraitées (principalement les jeunes veuves) y sont en proportion plus nombreuses qu'en France. La part des retraités âgés de 62 à 75 ans est nettement plus faible qu'en France car les assurés les plus jeunes sont moins nombreux à partir résider à l'étranger.

1.8.4 Les pensions moyennes en fonction de la résidence France-étranger

Les retraités résidant à l'étranger perçoivent en moyenne une pension globale mensuelle de 305 €, inférieure de 64 % à celle des retraités résidant en France (métropole et territoires des CGSS)

Montant global mensuel moyen servi aux retraités résidant en France ou à l'étranger au 31 décembre 2023

		Droit direct servis seuls	Droits directs servis avec un droit dérivé	Droit dérivé servi seul	Ensemble
Résidence à l'étranger	Hommes	319 €	714 €	201 €	325 €
	Femmes	296 €	612 €	240 €	288 €
	Ensemble	313 €	626 €	239 €	305 €
Résidence en France	Hommes	971 €	1 091 €	222 €	971 €
	Femmes	710 €	985 €	413 €	764 €
	Ensemble	843 €	995 €	395 €	856 €

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Note : La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors autres régimes de base et complémentaires.

Les retraités résidant à l'étranger perçoivent en moyenne une pension globale moins élevée, s'élevant à 305 € par mois, comparativement à la pension globale moyenne versée par le régime général pour les résidents en France qui est de 856 €. Cette disparité se reflète également dans la répartition selon le sexe, avec une moyenne mensuelle de 325 € pour les hommes et de 288 € pour les femmes contre 971 € et 764 € pour les résidents en France.

Parmi les retraités résidant à l'étranger, 60 % bénéficient d'un droit direct servi seul, recevant une pension globale moyenne de 313 €. Cette proportion est de 98 % pour les hommes, qui perçoivent un montant moyen supérieur de 319 € (contre 296 € pour les femmes).

Parmi les résidents à l'étranger, 5,5 % perçoivent à la fois un droit direct et un droit dérivé, et le montant global moyen servi est plus élevé. Il est de 626 € par mois en moyenne, 714 € pour les hommes et 612 € pour les femmes.

Très peu d'hommes résidant à l'étranger sont uniquement bénéficiaires d'un droit dérivé, représentant seulement 0,4 % de la population masculine. En revanche, parmi les femmes résidant à l'étranger, 61 % d'entre elles sont exclusivement bénéficiaires d'un droit dérivé, recevant en moyenne une pension globale de 240 € (contre 201 € pour les hommes).

Statistiques et études complémentaires

- **Chiffres clés sur les retraités du régime général résidant ou nés à l'étranger au 31 décembre 2023**

M. Ménard – Cnav-DSPR - Étude n°2024-017

- **Tableaux et graphiques :**



Résidence des
retraités